



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 35

30 août 1972

NOUVELLE ORIENTATION DES FONCTIONS JUDICIAIRES

Les avocats ne font pas nécessairement les meilleurs juges, a déclaré le ministre de la Justice, M. Otto Lang, aux juges qui se sont réunis à Halifax pour le Colloque de 1972 de la magistrature canadienne. Il a de plus laissé entendre qu'il vaudrait mieux former avec soin des juges à leurs fonctions plutôt que de désigner des avocats, qui sont acceptés et promus "à la suite d'une imposition mystique des mains".

M. Lang, qui est chargé de la nomination des magistrats des tribunaux fédéraux, a soumis à leur réflexion d'autres modifications en demandant au corps judiciaire canadien de revoir ses valeurs et ses objectifs et de contribuer à la conception d'institutions et de méthodes (de nature à résister à l'étude critique du public) qui seraient plus satisfaisantes que le régime judiciaire de plus en plus surchargé qui date du siècle dernier.

Ce colloque, qui a duré une semaine et a réuni un auditoire deux fois plus nombreux que l'année dernière, avec la promesse de M. Lang de voir

augmenter son budget en 1973, est maintenant reconnu comme constituant l'un des rôles du Conseil canadien de la magistrature, créé en vue d'assurer un mécanisme devant aboutir à une analyse et à des réformes. Le but du colloque était de donner aux magistrats l'occasion de s'entretenir des problèmes qui se rattachent à l'administration de la justice, et d'envisager et de proposer des modifications législatives.

M. Lang a déclaré que si l'examen minutieux que fait le public du régime actuel en révèle les faiblesses, son utilité du point de vue social risque de s'en trouver sérieusement ébranlée. Il a rappelé que l'application plus généralisée de l'assistance juridique, le nombre croissant des lois et les responsabilités supplémentaires qu'assume le corps judiciaire à la suite de l'auto-analyse rendent indispensables des mécanismes plus satisfaisants.

NOUVEAUX CRITÈRES

Il a proposé dans cette analyse l'emploi de cinq critères permettant de mesurer les changements envisagés:

1. Les tribunaux doivent se montrer impartiaux, ce qui semble être le cas, ne faisant preuve ni de pusillanimité ni de favoritisme. Pensant à certains groupes raciaux, ethniques ou religieux, M. Lang a indiqué qu'il ne suffit pas que la justice soit exercée, mais qu'il faut encore qu'elle le soit ouvertement. Il a exprimé la pensée que des colloques communs seraient utiles pour aider à accroître la communication et la compréhension entre le corps judiciaire et les groupes minoritaires, de même que les points sensibles entre eux. Il a indiqué que c'est ce qui se passe déjà grâce au système fédéral-provincial des employés de tribunaux indigènes en Alberta, qui connaît un gros succès, et a annoncé qu'en conséquence, le ministère de la Justice se propose de financer plusieurs projets pilotes analogues. Dans le système de l'Alberta, des employés indiens ou métis des tribunaux assurent aux défendeurs indigènes les services d'un conseiller et d'un interprète.
2. Les tribunaux doivent être accessibles à tous

SOMMAIRE

Nouvelle orientation des fonctions judiciaires	1
Une ambassade canadienne à Manille	2
Existence nouvelle pour un vieux remorqueur	3
Étude sur les maladies cutanées	3
Dons au Musée des Postes	4
Vente de blé à l'U.R.S.S.	4
Échanges culturels	4
Le Canada à la Foire de Pékin	5
Les services de soins de jour	5
La Chine à Terre des Hommes	6
Des aliments sains pour le bétail	6
Index mensuel	7

ceux qui ont des griefs légitimes à formuler, pour autant que ceux-ci relèvent de leur compétence. M. Lang a exprimé le regret que l'égalité n'existe pas lorsqu'un fort pourcentage des défendeurs qui comparaissent devant nos tribunaux criminels ne peuvent bénéficier des services d'un avocat en raison des frais trop élevés. Il a indiqué que la première mesure qu'a prise le Gouvernement fédéral pour remédier à cet état de choses avait été la création, en août 1971, d'un programme d'ensemble, financé en commun, d'assistance juridique dans les territoires du Nord-Ouest et que le Gouvernement fédéral va franchir sous peu une nouvelle étape importante en prenant contact avec les provinces pour mettre sur pied un programme analogue pour tous les Canadiens, comme l'a promis le Discours du Trône de février.

3. Les tribunaux doivent s'efforcer d'empêcher toutes les injustices que causent les retards. "Les retards causent souvent de graves difficultés à ceux dont la réputation, la fortune ou la liberté dépendent d'une décision judiciaire", a déclaré M. Lang. Il a indiqué que la Loi sur la réforme du cautionnement, adoptée au début de cette année, constitue l'un des moyens d'atténuer cette injustice, mais il a demandé au corps judiciaire de rechercher d'autres causes de retard et d'y proposer des remèdes.

Il a déclaré que la solution adoptée jusqu'ici, qui consiste à nommer plus de juges, ne suffit pas en elle-même, et a exprimé l'avis que des tribunaux spéciaux pourraient liquider plus rapidement et à moins de frais les affaires dans lesquelles le litige porte sur des points de fait et non de droit, comme les divorces et les demandes d'indemnisation à la suite de collisions d'automobiles. Les juges pourraient par ailleurs se spécialiser, chacun s'occupant de questions de droit d'une nature hautement technique dans un domaine très restreint comme la faillite, la négligence et les affaires commerciales. Des équipes de recherche pourraient les aider à épuiser rapidement toutes les sources, de sorte qu'ils ne se verraient pas contraints de choisir entre l'injustice qui résulte du retard et celle qui résulte d'une recherche incomplète.

4. Dans les affaires qui leur sont confiées, les tribunaux doivent prendre leurs décisions en se conformant à la loi. Bien qu'il ne mette pas en doute la compétence du corps judiciaire, M. Lang a indiqué qu'il se demande si "le système actuel, dans lequel on est avocat un jour et juge le lendemain, est valable. Dans la grande majorité des cas, la formation juridique que possède l'avocat, avant d'être nommé juge, ne lui permet pas de remplir toutes les fonctions que lui impose le régime".

Le ministre a fait observer que la formation des nouveaux magistrats, des cours de préparation ou des stages de formation pratique, des congés d'études périodiques, des cours de perfectionnement, une formation à la communication tant orale qu'écrite contribueraient tous à améliorer le système. Pour parvenir toutefois à une spécialisation plus fonda-

mentale des juges, "nous devons peut-être envisager une division du travail et de la compétence de nos tribunaux", a ajouté M. Lang. "Dans une fédération moderne, peut-être ne devrions-nous pas accepter que les frontières séparant les provinces empêchent une meilleure administration de la justice si l'action concertée de plusieurs provinces peut permettre d'obtenir une meilleure spécialisation."

5. Les tribunaux doivent formuler leurs jugements de façon claire et succincte. Il a fait observer qu'en général, on n'enseigne pas dans les facultés de droit l'art de communiquer qui est indispensable à un magistrat, de même qu'on ne l'apprend pas dans la pratique. Il a exprimé la pensée que ce serait peut-être une amélioration que d'établir des règles de rédaction des jugements. L'uniformisation peut avoir des effets néfastes sur l'efficacité du libre style des jugements qui caractérise la *common law*, "mais il convient de noter qu'en France, a-t-il déclaré, on se sert d'un modèle uniforme de jugement, qui énonce les faits tels qu'ils ont été constatés par le tribunal, les principes juridiques qu'il a jugés applicables, ainsi que la décision touchant les différentes parties".

UNE AMBASSADE CANADIENNE À MANILLE

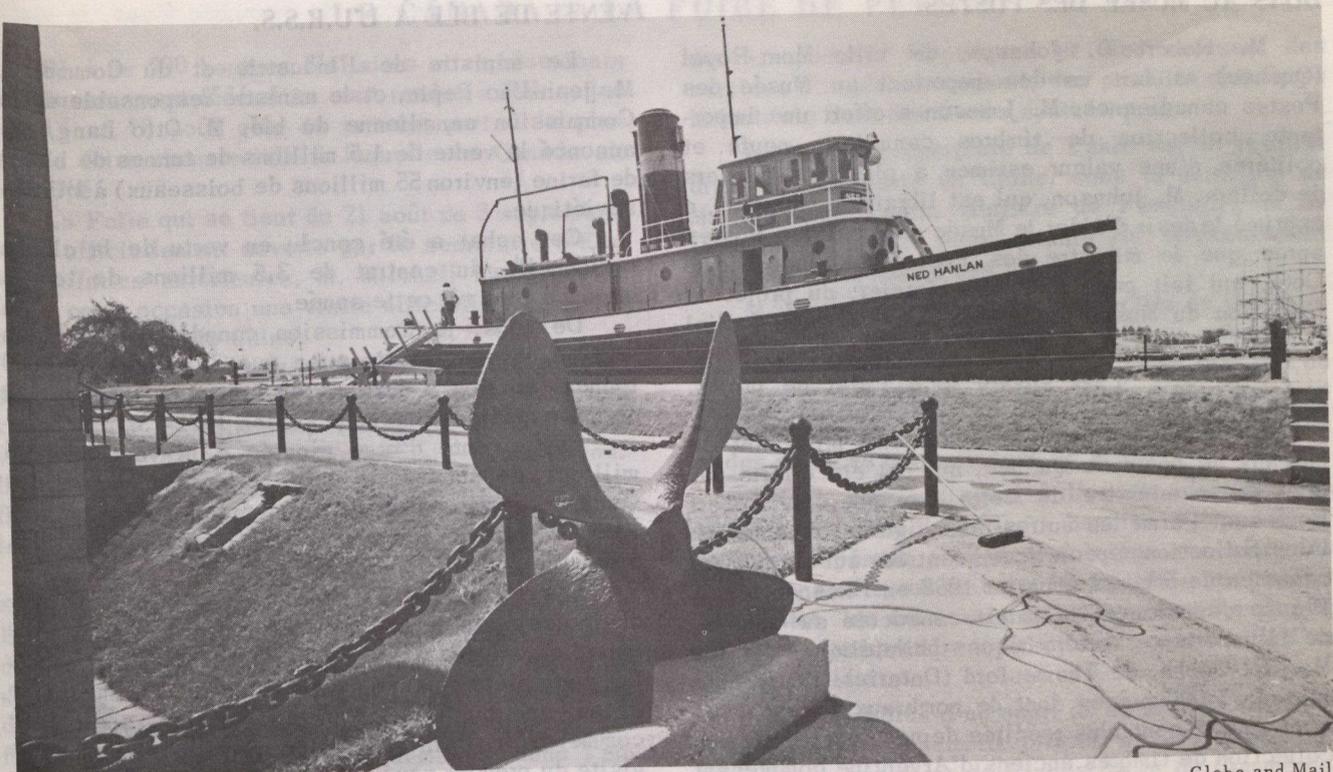
Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, vient d'annoncer à Vancouver qu'il a été convenu d'élever le niveau de la représentation canadienne aux Philippines. Le consulat général du Canada aux Philippines passe donc au rang d'ambassade.

M. F.B. Clark, consul général à Manille, devient le chargé d'affaires en attendant la nomination d'un ambassadeur.

Ces dispositions visent à mieux refléter les relations canado-philippines que se sont considérablement développées, surtout dans la sphère commerciale, depuis que le consulat général a été établi en 1950. Les Philippines sont actuellement le quatrième grand marché d'exportation des produits canadiens, après le Japon, l'Australie et la Chine. Elles sont aussi le pays d'origine de beaucoup d'immigrants au Canada, dont le nombre dépasse maintenant 3,000 personnes chaque année.

La décision d'élever le niveau de la représentation canadienne aux Philippines correspond à l'un des objectifs que le Gouvernement a formulé en 1970 dans l'étude intitulée *Politique étrangère au service des Canadiens*, soit d'étendre le rayonnement de la présence canadienne dans le Pacifique en prévision de l'accélération croissante des relations commerciales et autres avec les pays du Pacifique au cours des prochaines années. Cette mesure était spécialement recommandée par le Comité permanent des Affaires extérieures dans le rapport qu'il faisait en mars 1972 sur les Relations canadiennes avec les pays du Pacifique.

Les Philippines ont ouvert une ambassade à Ottawa en mars 1971.



Globe and Mail

EXISTENCE NOUVELLE POUR UN VIEUX REMORQUEUR

L'un des derniers remorqueurs à vapeur des Grands lacs, le Ned Hanlan, vient d'être installé comme pièce d'exposition permanente dans un bassin situé près du Musée de la Marine du Haut-Canada au Parc des Expositions de Toronto. Le vieux bateau qui, de 1932 à 1965, a assuré un service de traversier en hiver jusqu'à l'île de Toronto (pour passagers et marchandises) porte le nom d'un Canadien, Ned Hanlan, qui fut champion international d'aviron de 1880 à 1884 et qui est mort en 1908. Une somme de \$50,000 fut donnée par M. David Macdonald

Stewart, de Montréal, pour la remise en état du navire.

M. A.D. Tushingham, archéologue en chef du Royal Ontario Museum et président du Conseil historique de Toronto, qui était chargé du travail de restauration, a prononcé une allocution à la cérémonie d'installation du navire, qui fut lancé au moyen de la traditionnelle bouteille de champagne par deux des filles de Ned Hanlan.

Les remorqueurs à diesel ont maintenant remplacé tous les vieux bateaux à vapeur sur les Grands lacs.

ÉTUDE SUR LES MALADIES CUTANÉES

Le Gouvernement fédéral a octroyé aux docteurs Chang-yang Hsu et E. Snell, des Services de médecine préventive du ministère de la Santé du Manitoba, et au Dr E.S. Hershfield, directeur médical du D.A. Stewart Centre for Study and Treatment of Respiratory Disease de Winnipeg, une subvention à l'hygiène d'un montant de \$18,200 pour leur permettre d'étudier les infections cutanées d'allure lépreuse, à la suite de la découverte d'infections de ce genre faite récemment au Manitoba. La première observation remonte à 1969, lorsqu'une femme née au Manitoba et ayant toujours habité cette province, contracta une infection cutanée qui, de l'avis de spécialistes tant canadiens qu'américains, n'était pas la lèpre à proprement parler, mais une infection singulièrement analogue.

En mai 1970, on demanda au Dr R.A. Feldman, chercheur principal du Centre for Disease Control

d'Atlanta (Georgie), d'aider à élucider le problème. L'enquête du Dr Feldman fit découvrir cinq autres cas similaires au Manitoba, et un dans l'état voisin, le Minnesota.

En 1971, six autres cas furent mis en évidence. Tous présentaient des caractères analogues à ceux observés dans le premier cas, à savoir:

1. La maladie s'est déclarée à la même période, soit entre octobre et avril.
2. Toutes les zones initiales de l'infection se présentent sur les parties du corps normalement exposées: jambes, bras, sourcils.
3. Tous les malades, sauf un (de Winnipeg), vivent dans des zones rurales.
4. La maladie s'est déclarée chez des sujets de plus de 50 ans ou de moins de 19 ans.
5. La maladie se propageait en général rapidement et restait toujours localisée.

DONS AU MUSÉE DES POSTES

M. Robert D. Johnson, de ville Mont-Royal (Québec), a fait un don important au Musée des Postes canadiennes. M. Johnson a offert une importante collection de timbres canadiens neufs et oblitérés d'une valeur estimée à plusieurs milliers de dollars. M. Johnson, qui est libraire à Montréal, a exprimé le désir d'aider le Musée national des Postes après que le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, eut fait part, l'automne dernier, du projet de fondation du Musée qui doit ouvrir ses portes d'ici avril 1974.

Le musée n'est encore qu'à l'état de projet, mais le ministère a déjà reçu de nombreux dons y compris plusieurs documents anciens provenant de bureaux de poste du Québec, qui ont été offerts par le premier ministre de cette province, M. Robert Bourassa. Parmi les autres dons figurent notamment: Une collection spécialisée centrée sur le timbre canadien de 5 cents émis en 1958 en l'honneur de la Presse canadienne; la partie consacrée au Canada, de l'importante bibliothèque philatélique de feu M. J.R. Cooke, de Thamesford (Ontario), comprenant plus de 1,000 pièces dont de nombreux livres assez rares qui ne sont plus réédités depuis longtemps; une collection de timbres anciens d'Argentine comprenant des spécimens des premiers timbres et entiers postaux émis dans ce pays; une copie d'exceptionnelle qualité de la Loi de la reine Anne, de 1710, la première loi qui prévoit un système postal pour les colonies britanniques; une machine à oblitérer manuelle en service au bureau de Marmora (Ontario) de 1920 à 1968; trois livres d'un énorme intérêt qui relatent l'histoire des Postes canadiennes à leurs débuts: (*Canada - Report on the Post Office 1832-40; Report into the State of the Canadian Post Office 1840-41; Prince Edward Island: Post Office Laws and Regulations (1859)*), plus un certain nombre de documents historiques importants.



Nous apercevons (à gauche) sur la photo le sous-ministre des Postes, M. A.C. Boughner, qui regarde les timbres que tient M. J.E. Kraemer, directeur du Musée national des Postes. M. M. Lysack, directeur de la Comptabilité (au centre) assiste à la scène; on aperçoit (à droite) M. Robert D. Johnson, qui a fait don d'une collection de timbres canadiens, estimée à plusieurs milliers de dollars.

VENTE DE BLÉ À L'U.R.S.S.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, ont annoncé la vente de 1.5 millions de tonnes de blé et de farine (environ 55 millions de boisseaux) à l'Union soviétique.

Cet achat a été conclu en vertu de la clause optionnelle du contrat de 3.5 millions de tonnes annoncé plus tôt cette année.

De plus, la Commission canadienne du blé a terminé les négociations en vue de vendre 200,000 tonnes (environ 9 millions de boisseaux) d'orge qui seront expédiées durant la saison 1972-73.

Cette vente d'orge ajoutée à la vente de 3.5 millions de tonnes de blé, portera la valeur des ventes de grain canadien destiné à l'expédition vers l'URSS, entre le 1er août 1972 et le 31 juillet 1973, à près de 350 millions de dollars.

Les envois de blé commenceront le mois prochain des ports de la Côte du Pacifique et de la Côte est. Les envois d'orge partiront de la Côte ouest. La vente a été conclue à Ottawa entre la Commission canadienne du blé et V/O *Exportkhleb*, société de commerce du grain de l'Union soviétique, lors de la visite du premier sous-ministre du Commerce étranger de l'URSS, M.N.R. Kuzmin et du président de *Exportkhleb*, M.N.A. Belousov. Comme pour les contrats précédents avec l'URSS, les termes stipulent le paiement comptant des marchandises au moment de la livraison.

ÉCHANGES CULTURELS

Le ministère des Affaires extérieures est heureux d'annoncer que le Canada participe encore cette année au programme d'échange de jeunes de l'Agence de Coopération culturelle et technique. Cet échange a été lancé pour favoriser une meilleure connaissance des réalités propres des pays membres de l'Agence.

Le Canada accueille à cette occasion 38 jeunes instituteurs et institutrices venant d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Haïti. Ils passeront trois jours à Ottawa pour ensuite se rendre à Québec où ils séjourneront environ une semaine. Le groupe se scindera en trois pour visiter l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba. Cette année, le stage préparé à l'intention de nos visiteurs est axé sur l'enseignement et l'animation socio-culturelle.

D'autre part, 35 jeunes Canadiens du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba séjournent en voyage d'étude et de découverte en Afrique francophone. Ils sont répartis entre la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Sénégal, le Togo et la Tunisie. Les différents stages dans ces pays touchent à l'organisation administrative de l'État, au développement et à la planification économique, aux arts traditionnels, aux arts plastiques et enfin, à la civilisation arabo-musulmane.

LE CANADA À LA FOIRE DE PÉKIN

Plus de 500 hommes d'affaires et représentants du Gouvernement fédéral se sont rendus à Pékin, les 13, 14 et 15 août afin de prendre part à la plus grande foire commerciale à laquelle le Canada ait participé.

La Foire qui se tient du 21 août au 3 septembre, a été officiellement ouverte par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, qui a fait à cette occasion une visite officielle à la République populaire de Chine.

M. L.J. Rodger, du ministère de l'Industrie et du Commerce, est le directeur de cette exposition commerciale canadienne à Pékin qui présente une vaste gamme de produits de l'industrie canadienne. L'exposition occupe 200,000 pieds carrés de la surface du Centre des expositions de Pékin et présente les produits de 203 compagnies canadiennes.

Le choix des produits et des services exposés est basé sur l'intérêt exprimé par le Gouvernement de la République populaire de Chine dans certains domaines; l'équipement industriel, les machines agricoles, l'outillage de construction, l'équipement de transport, la machinerie pour l'exploitation des forêts et des mines y sont en demande; dans l'ensemble, c'est une gamme complète des produits industriels qui permettront de développer le pays. Aucun article de consommation ne sera représenté à cette exposition.

Parmi les produits exposés, on peut voir des ressources naturelles allant de l'amiante au zinc; des produits du bois, pâtes et papier, bois de sciage, contre-plaqués, etc.; de l'équipement et des services pour les relevés géophysiques; du matériel médical et des produits pharmaceutiques; des systèmes et

des composants électriques et électroniques; des services d'ingénieur conseil; des produits chimiques industriels dont des tissus synthétiques.

La Foire commerciale de Pékin est le résultat direct de la visite en Chine, sous la direction de M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, de 25 représentants du Gouvernement canadien et du monde des affaires.

M. Pepin, en exposant les objectifs de la Foire, a dit qu'elle "nous permettra de montrer comment le Canada peut produire et fournir un large éventail de produits finis spécialisés, semi-finis et des matières premières utiles à l'industrie, des produits agricoles et des services perfectionnés de génie".

"Nous pourrions aussi à l'avenir identifier les intérêts des Chinois et leurs besoins d'importation, et nous espérons en arriver à mieux connaître les agents commerciaux chinois, les sociétés commerciales d'État, les fabricants et les consommateurs afin de mieux comprendre leur système commercial" a ajouté le ministre.

On attend plus d'un quart de million de visiteurs à la Foire. Un répertoire officiel de 400 pages préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, a été distribué aux sept sociétés commerciales de la République populaire de Chine et aux chefs des délégations. Il contient des messages du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre de l'Industrie et du Commerce, des illustrations du Canada, des statistiques sur le pays et une description des possibilités de chacune des 203 compagnies qui participent à la Foire, ainsi que la présentation illustrée des principaux produits.

LES SERVICES DE SOINS DE JOUR

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé que le Gouvernement fédéral aidera davantage les services de soins de jour et établira à Ottawa un centre de renseignements sur ces services.

Ce pas en avant est le résultat de modifications apportées à la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada. En vertu du Régime, le Gouvernement fédéral peut maintenant contribuer non seulement au paiement des frais de personnel, mais il peut le faire également dans le cas de l'équipement indispensable et des autres frais d'exploitation.

M. Munro a déclaré que le degré d'expansion que connaîtront les programmes de soins de jour au pays dépendra en grande partie de l'initiative provinciale. Le ministre a toutefois prévu que les frais additionnels de ces services accrus et de cette expansion se situeront entre deux et quatre millions de dollars pour le reste de l'année financière 1972-1973. Il a calculé pour 1973-1974 que l'augmentation varierait entre quatre et huit millions de dollars.

Le coût du centre de renseignements sur les soins de jour a été évalué à \$50,000 pour l'année en cours et \$75,000 pour l'an prochain.

L'évaluation de l'ensemble des besoins au Canada en matière de services de soins de jour n'est possible que dans une certaine limite. Cependant M. Munro croit qu'il y a au Canada plus d'un million d'enfants dont les mères ont un emploi et que 350,000 d'entre eux sont âgés de moins de 6 ans. Sur ce nombre, 140,000 logent dans des établissements de soins subventionnés, et environ 7,000 seulement dans les garderies.

La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme avait mis en lumière le besoin critique qui existe au Canada dans le domaine des soins de jour. La Conférence canadienne sur les soins de jour, en 1971, recommandait également que le Gouvernement fédéral augmente sa participation dans la prestation des services de soins de jour et la *Federation of Business and Professional Women's Clubs* a aussi fait connaître ses points de vue sur la question.

LA CHINE À TERRE DES HOMMES

Pour sa première participation à Terre des Hommes (exposition estivale annuelle de Montréal) la République populaire de Chine a rassemblé dans son pavillon un mélange exceptionnellement réussi de culture classique et des métiers contemporains qui font la force de ce pays de 700 millions d'habitants.

L'un des traits dominants de ce pavillon est le fait que tous les artistes contemporains des provinces de Chine ont été avisés que leurs travaux étaient envoyés au Canada, à Terre des Hommes 1972. On invite de plus chaque visiteur à donner son opinion sur le style et la qualité de la participation chinoise dans un livre placé bien à la vue du public.

Toute une section du rez-de-chaussée est consacrée à la peinture classique chinoise du XVe siècle pendant la dynastie des Mings. Une immense tapisserie représentant le symbole de la solidarité du peuple chinois occupe le centre de cet étalage. De l'autre côté, seize tableaux décrivent les paysages et certains centres de Pékin, Shanghai, Yenan et Shaohan de même qu'une représentation du Grand Mur de Chine.

Plusieurs peintures classiques de grands maîtres, tels que Hsia Chang (1388-1470) et Hsu Wei (1521-1593), réalisées dans le plus pur style chinois, portent le sceau d'authenticité que leur ont toujours reconnu les experts en art depuis des temps immémoriaux.

Les peintres de la Chine moderne ont hérité de la remarquable dextérité des vieux maîtres à laquelle ils ont ajouté la touche énergique de la révolution culturelle. Les résultats en sont surtout probants dans des oeuvres telles que *La ligne est complétée* de Luan Wan-chu et Wen Chung-Sheng, et *Plein d'enthousiasme* de Liu Ping-Liang et Chang Wen-Tao.

Le deuxième étage du pavillon est entièrement consacré à l'artisanat dont on retrouve plus de 320 produits. La beauté et la durabilité des articles d'artisanat chinois sont quasi-légendaires. Que dire des fameuses pièces sculptées sur corail dont quelques-unes exigent six mois de travail! La broderie, la sculpture sur bois, les tableaux faits à l'aide de plumes, la sculpture sur écaïlle, les tissus imprimés, la porcelaine, la poterie et l'ivoire sont autant de réalisations qu'il faut voir pour comprendre l'immense patience des Chinois.

On présente également, dans le pavillon de la Chine, quelques-unes des oeuvres d'un Canadien devenu héros folklorique auprès du peuple chinois tant pour son travail que pour son humanitarisme, le docteur Norman Bethune.

On retrouve de nombreux contrastes dans le pavillon. Ainsi, par exemple l'immense tapisserie du centre de la pièce et une très petite figurine qui mesure à peine un quart de pouce. Les articles fabriqués d'éclat de bambou sont si légers qu'on les dirait de soie.

Dans un autre coin du deuxième étage, le visiteur peut admirer une pièce d'art d'un genre différent: il s'agit d'une grappe de 32 balles, chacune de modèle différent, sculptées sur ivoire. Cette pièce vient de la province de Kwantung et cinq ou six personnes seulement sont spécialisées dans ce genre de sculpture dans toute la Chine.

DES ALIMENTS SAINS POUR LE BÉTAIL

Le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, a annoncé que son ministère est à étudier l'ordre d'interdiction progressive par les États-Unis de l'emploi de l'hormone diéthylstilbestrol (DES) pour la finition des bovins. Le DES est une hormone synthétique qui sert à l'engraissement des bovins et des moutons.

Selon un communiqué publié par le ministère de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être des États-Unis, l'usage de ce produit chimique dans les aliments du bétail sera éliminé progressivement chez nos voisins. On permettra l'usage des stocks existants jusqu'au 1er janvier 1973.

L'ordre d'interdiction du DES par les États-Unis découle d'une exigence juridique qui proscrit la présence de substances cancérigènes, quelle qu'en soit la dose, pour toute espèce animale.

La détection de minuscules quantités de résidus de DES dans le foie de quelques bovins a rendu nécessaire, du point de vue juridique, la mesure prise par les services de santé des États-Unis. Ces derniers précisent que la proportion de résidus détectés dans le foie des animaux était inférieure de beaucoup à celle utilisée lors des essais et que la décision ne découle pas d'un danger connu à la santé publique.

Depuis une vingtaine d'années en effet, on emploie l'hormone DES dans l'alimentation des bovins et des ovins sans avoir relevé un seul cas jugé préjudiciable à la santé humaine.

"Nous étudions activement la situation, a dit M. Olson, et nous prendrons toutes les mesures nécessaires à la protection de la santé de la population canadienne. En même temps, nous ferons en sorte que nos produits d'exportation répondent aux exigences de nos partenaires commerciaux.

"La Direction de la protection de la santé de la Direction générale des aliments et drogues a, à trois occasions, réuni un comité de spécialistes non gouvernementaux des questions médicales afin d'étudier les conséquences de l'emploi du DES pour la santé des humains. Un rapport final devrait être présenté bientôt. Nous accorderons une attention particulière aux faits exposés dans ce rapport.

"Toute mesure que nous pourrions prendre relativement à cette question aura pour but premier de garantir à la population canadienne des aliments sains," a conclu M. Olson.

INDEX MENSUEL

(Vol. 27 - Août 1972)

Accords internationaux

Accord général d'échanges Canada-URSS,
No 31, p. 7

Le bail États-Unis-Goose Bay est prorogé,
No 31, p. 2

Affaires extérieures (voir aussi Commerce)

Une ambassade canadienne à Manille,
No 35, p. 2

Agriculture (voir aussi Subventions et Transports)

Des aliments sains pour le bétail, No 35, p. 6

Programme d'expansion agricole, No 33, p. 7

Une arme contre l'insecte des forêts, No 34, p. 5

Aide extérieure

Aide alimentaire au Bangla-Desh, No 34, p. 6

École pour aveugles à Ste-Lucie, No 31, p. 4

Allemagne (voir Commerce et Industrie)

Arctique (voir Nord canadien)

Arts et Musées

Enquête sur les artistes de la scène, No 33, p. 7

Exposition d'art esquimau à Leningrad et Moscou,
No 33, p. 3

Sculpture japonaise au Musée royal de l'Ontario,
No 34, p. 3

Aviation (voir Défense nationale)

Chine (voir Commerce et Terre des Hommes)

Commerce et Industrie

Contrat entre Canadair et Dassault, No 34, p. 5

Des textiles canadiens en Allemagne, No 32, p. 8

Enquête sur l'importation de textiles, No 31, p. 6

Le Canada à la Foire de Pékin, No 35, p. 5

Première vente de vêtements au Japon,
No 32, p. 4

Vente de blé à l'URSS, No 35, p. 4

Vente d'équipement aux Pays-Bas, No 33, p. 6

Communications

- sur mesure, No 33, p. 6

Consommation (voir Statistiques)

Culture (voir aussi Éducation et Enseignement)

Échanges culturels, No 35, p. 4

Défense nationale (voir aussi Histoire)

La princesse Anne, colonel en chef du
8th Hussars, No 32, p. 3

Le Kiowa remplace le Nomad, No 31, p. 8

On remplacera les avions Argus, No 34, p. 6

Dieppe (voir Histoire)

Droit

Bill sur les paris mutuels hors des hippodromes,
No 32, p. 5

La Loi modifiant le Code criminel, No 32, p. 1

Nouvelle orientation des fonctions judiciaires,
No 35, p. 1

Économie (voir Statistiques)

Éducation et Enseignement

Des professeurs retournent à l'école, No 31, p. 3

Environnement (voir Agriculture)

États-Unis (voir Accords internationaux)

Forêts (voir Agriculture)

Goose Bay (voir Accords int.)

Habitation et Logement

Mise en chantier d'habitations en juin,
No 33, p. 7

Histoire

Cérémonies commémoratives à Dieppe,
No 31, p. 7

Existence nouvelle pour un vieux remorqueur,
No 35, p. 3

Immigration

Mesures pour accélérer l'étude des cas d'—,
No 31, p. 1

Indiens et Esquimaux (voir Arts et Musées)

Japon (voir Commerce et Industrie)

Lieux historiques et parcs nationaux (voir
Subventions)

Mackenzie, Route du (voir Nord canadien)

Main-d'oeuvre (voir Statistiques)

Manille (voir Affaires extérieures)

Nominations

- diplomatiques, No 34, p. 6

Haut-commissaire en Zambie, No 32, p. 3

Un Canadien élu président du CISL, No 33, p. 7

Un Canadien président de l'OIT, No 34, p. 5

Nord canadien

Feu vert pour la route Mackenzie, No 33, p. 4

Les dépenses d'exploration du Nord, No 33, p. 4

OIT (Organisation internationale du Travail) (voir
Nominations)

Pays-Bas (voir Commerce et Industrie)

Pêches

Possibilité de pêcher le capelan, No 32, p. 6

Pollution

Étude sur l'évacuation des eaux usées,
No 33, p. 6

Important programme de nettoyage, No 32, p. 8

Postes (voir aussi Prix et Trophées)

Dons au Musée des Postes, No 35, p. 4

Émission de cartes postales du Canada,
No 34, p. 3

Timbres des sciences de la Terre, No 33, p. 5

Place de l'Ontario

Les hôtesse de la -, No 32, p. 7

Prix et Trophées

Prix décerné aux Postes canadiennes,
No 32, p. 4

Santé et Bien-être (voir aussi Sciences)

Aide aux personnes atteintes de surdit ,
No 34, p. 3

Étude sur les maladies cutan es, No 35, p. 3

Les services de soins de jour, No 35, p. 5

Nouveaux horizons pour Canadiens  g s ou
retrait s, No 33, p. 1

Pas de fum e..., No 32, p. 8

Programme Nouveaux horizons: conditions
d'admissibilit  des projets, No 32, p. 2

Sciences (voir aussi Subventions)

Des pulsor acteurs pour d gager les aiguillages,
No 31, p. 5

L'ordinateur au service de la m decine,
No 31, p. 3

Supernova photographi e par un astronaute de
l'Un. de Toronto, No 32, p. 7

Sports

Nos nageurs olympiques, No 34, p. 4

Record de profondeur de plong e en eaux
froides, No 32, p. 5

Statistiques

Emploi, gain et dur e du travail, No 31, p. 8

L'indice des prix   la consommation, No 32, p. 6

Subventions

Bourses du Service des Parcs nationaux,
No 34, p. 2

Nouvelles subventions pour la recherche,
No 32, p. 4

Programme de subventions concert es pour la
recherche, No 34, p. 1

- pour d g ts aux cultures, No 33, p. 6

Terre des Hommes

La Chine   Terre des Hommes, No 35, p. 6

Transports (voir aussi Sciences)

Essai de camionnage des grains, No 31, p. 4

Rapport de la Voie maritime, No 31, p. 3

Travail (voir aussi Nominations et Statistiques)

Un r gime d'horaires souples   l'essai,
No 33, p. 4

URSS (voir Accords int., Commerce et Arts et Mus es)

Voie maritime (voir Transports)

Zambie (voir Nominations)